

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 8 septembre 2014**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, MILLET, LAPALUD, JANICHON, MICHAUD, BLANC, Mmes ROGNARD, CHAMBAUD, GUDET, DECHAVANNE, DECHAIX.

Excusés : Mrs PESTELLE, MANGUELIN

Secrétaire de séance : Nathalie DECHAVANNE

-Distribution du bulletin de liaison du Syndicat Mixte Veyle Vivante de juin 2014

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont contribué au bon fonctionnement de la Mairie pendant l'été..

Il donne la parole à Delphine GUDET pour faire le point sur la rentrée.

Cette dernière a pris ses fonctions comme directrice du pôle enfance jeunesse depuis le 1^{er} septembre 2014. Cette association regroupe plusieurs activités :

- garderie périscolaire
- cantine
- activités du mercredi Après-midi et Vacances scolaires
- la mise en place des TAP.

Le retour des parents semble satisfaisant sur cette nouvelle organisation.

Il a été décidé que pour les décisions qui seront prises par le conseil municipal concernant le Pole Enfance Jeunesse, Delphine Gudet devra sortir de la salle pendant les délibérations. Elle ne peut être juge et partie.

Dominique d'Almeida informe le Conseil que la Préfecture a également fait la remarque concernant Pascal Manguelin qui aurait dû sortir de la salle lors de la délibération concernant son indemnité dans le cadre du dossier Fossé curtet.

Dorénavant tous conseillers ayant des intérêts personnels devront sortir durant le délibéré.

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Eliane Rognard fait remarquer une petite erreur concernant l'ADMR.

Il faut lire 5 salariés sont domiciliés sur Marlieux sur un total de 40.

La correction sera faite.

Le Conseil Municipal du 30 Juin 2014 après correction est approuvé à l'unanimité

DIA

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur les ventes citées ci-dessous :

- Vente d'un terrain cadastré A1247 et A1249 d'une superficie de 401 m² pour un montant de 166.000€
- Vente d'une maison cadastrée A835 d'une superficie de 610 m² pour un montant de 257.000€
- Vente d'un terrain cadastré A819 et A821 d'une superficie de 1404 m² pour un montant de 210.000€
- Vente du fond de commerce salon de coiffure pour un montant de 7.000€

URBANISME

Dominique D'ALMEIDA explique que dans le cadre de loi dite ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) prévoit qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, le bénéfice de l'assistance gratuite de la DDT pour l'ADS (Application des droits du sol) sera réservée aux seules communes de « moins de 10.000 habitants et ne faisant pas partie d'un établissement public de coopération intercommunale

regroupant 10.000 habitants ou plus ».

Afin d'anticiper cette évolution le conseil communautaire du 23/01/2014 a validé la création d'un poste d'instructeur et le principe de la mise en place d'un « service mutualisé ADS » en recherchant une collaboration avec les EPCI voisins (Communauté de communes Chalaronne centre). Mme JOUSSE a été recrutée le 1^{er} juin 2014 à cet effet.

Il convient donc de :

- dénoncer la convention établit entre la commune et l'Etat
- d'établir une convention entre la Communauté de Communes Centre Dombes et la commune de Marlieux
- de préciser dans l'annexe 1 de cette convention les actes pour lesquels la commune sollicite l'appui du service instructeur mutualisé.
- D'établir un arrêté de délégation de signatures

Dominique D'ALMEIDA fait part au conseil de son souhait de solliciter l'appui du service instructeur de la communauté de communes pour les CUb, les PC, les PA, les DP division, les DP créatrices de surfaces de plancher, les Permis de démolir. Elle ne gardera l'instruction que des CUa et des Déclarations Préalables non créatrices de surfaces de plancher.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre la proposition de Mme D'ALMEIDA pour ce qui est des actes pris en charge par le service instructeur et donne pouvoir au maire pour signer la convention et tous actes nécessaires à la mise en place de celle-ci.

TRAVAUX DE LA GARDERIE

M. ALBERTI fait le point sur les travaux de la garderie.

Les travaux se sont déroulés correctement jusqu'au 14 juillet.

Néanmoins il reste encore quelques problèmes à solutionner avant la réception qui aura lieu prochainement.

DEMANDE DE SUBVENTION MSA

La commune de Marlieux ayant décidé la réhabilitation d'un bâtiment communal en garderie périscolaire et Centre de Loisirs, il y a lieu d'équiper ce bâtiment en mobilier adapté aux différents âges qui seront accueillis dans ce centre de loisirs.

Le Maire demande à Delphine de préciser ces besoins.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la MSA pour l'obtention d'une subvention pour l'achat de ce mobilier.

Monsieur le Maire remercie le Club de pétanque qui a versé un don d'un montant de 980, 00 euros au Pole Enfance Jeunesse.

POLE ENFANCE JEUNESSE

Delphine Gudet quitte la salle .

Le Maire remercie le travail qui a été effectué par Nathalie et lui donne la parole :

Le PEDT a été mis en place avec les communes de Saint Germain sur Renon et la Chapelle du Chatelard pour la mise en place des TAP.

Ce projet a pour objectif :

- Démocratiser et diversifier l'offre de loisirs
- Développer la culture artistique et culturelle en lien avec le projet d'école et les associations.
- Développer l'utilisation informatique

Ce projet est mis en place en partenariat avec le centre de loisirs du Pole Enfance Jeunesse de Marlieux et les différentes associations partenaires.

Le conseil municipal donne autorise le maire à signer le PEDT.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention du Pole Enfance Jeunesse d'un montant de 13 500,00 euros pour 2014.

Ce montant sera proratisé par rapport au nombre d'enfants de chaque commune .

Cette demande est transmise aux deux autres communes.

Le montant inscrit au budget de la commune (11 000,00 euros) sera versé intégralement à Pole Enfance.

L'excédent une fois la proratisation faite constituera une avance au titre de 2015 .

CHEMINS PEDESTRES

-Distribution aux conseillers municipaux présents de la carte des sentiers pédestres de la commune.

Récapitulatif

1^{er} cas : Chemin des Mures

Les techniciens de la Communauté de Communes Centre Dombes ont été interpellés par des randonneurs qu'un chemin marqué chemin pédestre n'existait plus .

Ce chemin dit « chemin des mures » en effet n'existe plus depuis que le propriétaire Monsieur Thivolle a mis une barrière et s'est approprié ce chemin dans les années 1995.

Paul Michaud avait entrepris des démarches pour savoir si la commune pouvait récupérer ce chemin. Il semblerait qu'à l'époque la commune aurait eu des difficultés à gagner en cas de procès. L'ensemble du Conseil trouve que la situation actuelle n'est pas bonne.

La solution envisagée est de prévenir le propriétaire que ce chemin reste la propriété de la commune et de prévenir dans le même temps les services du cadastre.

Dans l'immédiat, pour un bon fonctionnement du service proposé (chemins pédestres), le conseil municipal décide de demander de retirer ce chemin de la carte puisqu'il n'est plus fréquentable.

2^{ème} cas : Chemin du Chanet

Le chemin d'accès de la propriété Benassy est un chemin rural. Quant ces derniers ont fermé leur propriété, ils se sont octroyés ce chemin rural en y installant leur portail.

En 2012, le Conseil Municipal, après avis des domaines, a proposé la vente de ce chemin à Monsieur Benassy au coût de 3600,00 euros.

Monsieur Benassy a rencontré plusieurs fois Robert Deplatière pour en discuter.

L'ensemble du Conseil est également favorable à ce que la famille Benassy achète le chemin ou recule le portail. Monsieur Benassy sera convoqué pour faire le point.

3^{ème} cas : Chemin des Aubergères

Jean-Paul Grandjean évoque également le problème du chemin de desserte dit « les Aubergères ». En ce qui concerne ce chemin autrefois chemin de desserte le problème sera débattu ultérieurement. Dans un premier temps il restera en pointillé sur les cartes de chemins pédestres comme cela avait été indiqué à l'origine.

RECRUTEMENT POMPIERS

Recrutement d'un nouveau pompier volontaire : Monsieur Xavier COUPVENT

Le maire informe le Conseil que l'amicale des sapeurs pompiers a versé un don de 400 euros au comité des fêtes pour le panneau annonçant les festivités.

INDEMNITE DU TRESORIER

Le Conseil Municipal décide :

-de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an soit pour l'année 2014 un montant de 465.23

euros Brut

DESIGNATION DES DELEGUES PNR

Le 29 novembre 2013 a été créée l'association pour la création du parc naturel régional de la Dombes dont l'objet est l'élaboration du projet de territoire « la chartre du parc ».

Au vue de l'assemblée générale qui procédera au renouvellement des instances qui aura lieu le 29 septembre 2014, le conseil municipal doit désigner deux délégués :

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- Délégué Titulaire Jean-Paul GRANDJEAN Mairie de Marlieux
- Délégué Suppléant Patrick JANICHON Conseiller Municipal

DEVIS -ENTRETIEN DES BATIMENTS

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les travaux ci-dessous :

- Remise en état de l'appartement au 141 Place du marché
 - ☛ Entreprise Patou'PEINT TOUT pour un montant de 4942.75 euros
- Remplacement de menuiserie pour l'appartement 141 place du marché
 - ☛ Entreprise BELOUZARD pour un montant de 638,27 euros
- Création d'un auvent dans l'impasse du préau de l'école
 - ☛ Entreprise SAS Crozier pour un montant de 1601,87 euros
- Remplacement des abergements de velux de l'école maternelle
 - ☛ Entreprise SAS Crozier pour un montant de 1340.40 euros

- Humidité logement 125 place du marché
 - ☛ Un autre devis sera demandé avant de prendre une décision.

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour prendre la décision finale quant à la fontaine du stade.
Doit- on fermer définitivement cette fontaine. ?

MARPA

Après l'étude financière de l'opération MARPA, il s'avère que la Commune lors de l'appel de fond de Dynacité a trop versé un montant de **19 712,61 euros**.

Deux hypothèses sont évoquées :

-1ère hypothèse : somme reversée à la MARPA

-2^{ème} hypothèse : somme reversée intégralement à la commune

Comme la commune prend à sa charge l'entretien des espaces verts de la MARPA, le maire propose que cette somme soit reversée intégralement à la commune en compensation des frais engendrés par cet entretien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à Dynacité le remboursement de cette somme.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à établir le titre de recette au nom de Dynacité pour un montant de 19712,61 euros.

BILAN LOCATION LOGEMENTS COMMUNAUX

Sur 13 loyers, 2 locataires sont défaillants

-Un locataire est en voie de régularisation

-L'autre a un défaut de paiement de 5000,00 euros. Le trésorier a décidé d'enclencher des mesures auprès d'un huissier de justice.

Cette personne a été convoquée en Mairie. Les élus lui ont conseillé de rencontrer une assistante sociale et de faire des démarches pour obtenir un logement social.

Le trésorier demande depuis plusieurs années de mettre notre parc locatif en gestion par une société immobilière.

Michel Alberti propose de mettre en place une commission d'attribution des logements.

-Demande de Monsieur Frégat pour obtenir un jardin à la place des parcelles de terrain qui ont été détruites. On lui proposera une parcelle du jardin familial

SUBVENTION RASED

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention nous a été envoyée par la Commune de Châtillon sur Chalaronne concernant une prise en charge financière pour l'achat de nouveaux tests. Ces tests sont utilisés par la psychologue scolaire pour des examens psychologiques.

A noter : 33 enfants domiciliés sur la commune ont été suivis par le RASED en 2013/2014.

Monsieur le Maire souhaite plus d'éléments pour prendre une décision.

La demande sera remise à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

-Convention à mettre en place entre la commune et le Pole Enfance

-Mise en place d'une commission vie associative pour rédiger une convention commune-associations de Marlieux utilisant un local communal (autre que Pole Enfance) : Joel Fagni-Michel Alberti-Pierre Millet-Nathalie Dechavanne

-Fleurissement : Désignation de deux responsables de la commission fleurissement : Colette DECHAIX et Eliane ROGNARD

-Choix d'un nouveau recenseur -Chacun est chargé de chercher une autre personne susceptible d'être intéressée.

-La demande de subvention de l'association de l'ADMR sera revalorisée pour 2015

-Pose de la 1^{ère} pierre « Chasse et pêche » le 8 novembre à 11 heures

-Rapport Semcoda : Joël Fagni présente le rapport d'activités.

-Pierre Blanc fait remarquer que contrairement à ce qui est dit, des élus étaient présents lors de la rentrée à l'école.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

- Compte rendu du Scot -Diagnostic Commercial

L'ordre du jour est terminé

La séance est levée à 22h45